

Quilly



BONNE ANNÉE 2017!

GARAGE LEGROS sarl

VENTE NEUF ET OCCASION
MÉCANIQUE - TÔLERIE - PEINTURE
DÉPANNAGE TOUTES MARQUES
RECHARGE CLIMATISATION

26 rue de Bretagne
44750 CAMPBON

Tél. 02 40 56 55 78
Fax 02 40 56 71 60

gge.legros@wanadoo.fr

Pompes Funèbres • Salons Funéraires

∞ PERCHE ∞

- ARTICLES
- MARBRERIE
- DÉMARCHÉ MAIRIE
- DEVIS GRATUIT
- CONTRAT OBSÈQUES

2 SALONS
FUNÉRAIRES



Tél. 02 40 56 44 44

Rue des Fresches Noires • CAMPBON

COIFFURE MIXTE

BUGEL Geneviève

14 Grande Rue - 44750 QUILLY

Tél. 02 40 91 80 97

Entreprise de maçonnerie

CARRELAGE, DALLAGE, BRANCHEMENT TOUT-À-L'ÉGOUT
NEUF ET RÉNOVATION

C.J.M. S.A.R.L. Christian JOUIN

N° 31 - La Crochardais - 44750 QUILLY

Tél. 02 40 91 84 50 - Fax 09 70 61 08 96

Plomberie - Chauffage - Énergies Renouvelables
Électricité - Appareils Ménagers

Service après-vente

Ets

AGASSE

2 rue du Bois Joli - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 14 32 - Fax 02 40 88 17 95
agasse.ets@wanadoo.fr - www.proxiconfort-agasse.fr

HYPER U SAVENAY

U DRIVE
coursesu.com

U location
Tél. 02 40 588 312

OUVERT

du lundi au samedi
de 8h30 à 20h00

flunch

Ouvert
tous les jours

Parc Commercial de la Colleraye - 44260 SAVENAY - 02 40 588 300

www.hyperu-savenay.com

LERAY COUVERTURE

Artisan Couvreur Zingueur

Tél. 02 40 45 13 08
Port. 06 62 34 62 18
Mail : couverture-zinguerie-leray@live.fr

Mickaël LERAY
Sarl Couverture Zinguerie
12, Lieu dit Le Bignon
44530 Guenrouët

TAXI CAMPBON



ÉLODIE MOROSINI
06 08 21 73 48

1 rue du Hérisson
Quilly

COMMUNE DE RATTACHEMENT : CAMPBON



GENERALI Agence Jérôme Urvoy

• PARTICULIERS - PROFESSIONNELS •

10 bis bd Branly - 44260 SAVENAY

Tél. 02 40 56 93 44

www.assurances-urvoy-savenay.fr

N° Orias : 07 038 085



- PROXIMITÉ
- DISPONIBILITÉ
- CONSEILS

SARL Entreprise ORAIN

Travaux agricoles
Élagage Scie - Broyage

7 bis rte de Notre-Dame-de-Grâce
44750 QUILLY

Tél. 02 40 88 14 29



Sommaire

- **Échos du conseil** - page 4
- **Vie locale** - page 6
- **Quilly au quotidien** - page 10
- **Vie associative** - page 16
- **Intercommunalité** - page 23
- **Infos pratiques** - page 25

Permanences des ÉLUS

1^{er} semestre 2017 de 10h00 à 12h00

Valérie GAUTIER

Maire, responsable du CCAS :

- 14 janvier • 18 février • 25 mars
- 29 avril • 3 juin • 8 juillet

Jean-Michel SYLVESTRE

1^{er} adjoint, chargé par délégation de la voirie, des équipements et des espaces verts, et de l'urbanisme :

- 21 janvier • 25 février • 1^{er} avril
- 6 mai • 10 juin

Marie-Ange OHEIX

2^e adjoint, chargée par délégation du restaurant scolaire, de l'information et des salles communales :

- 28 janvier • 4 mars • 8 avril
- 13 mai • 17 juin

Gervais BUGEL

3^e adjoint, chargé par délégation du budget et des finances communales, des affaires sportives et des bâtiments communaux :

- 4 février • 11 mars • 15 avril
- 20 mai • 24 juin

Flavie BIGET

4^e adjoint, chargée par délégation des affaires scolaires et des affaires culturelles :

- 7 janvier • 11 février • 18 mars
- 22 avril • 27 mai • 1^{er} juillet

Le mot du maire

Chères Quilliennes, chers Quilliens,

J'ai le plaisir encore une fois de vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année que nous venons de débiter ensemble.

Nous venons de terminer 2016, avec ses joies et ses peines et aurons une pensée pour toutes les personnes disparues durant cette période.

Vous aurez certainement remarqué toutes les décorations d'embellissement qui ont été effectuées au sein de notre bourg à l'occasion des fêtes de fin d'année. Nous espérons que celles-ci vous auront plu, notre souhait étant de rendre notre commune la plus agréable possible.

Un grand merci à nos agents techniques, Johann, Yannick et Patrice ainsi qu'aux bénévoles, Yves, René et Dominique sans oublier nos deux artistes conseillères municipales Emma et Gaëtane qui ont travaillé pendant des semaines à la réalisation de ces œuvres.

Depuis septembre, les enfants des écoles peuvent profiter de notre splendide salle de sports ainsi que les associations sportives de Quilly et du territoire. Nous sommes dotés maintenant d'un bel équipement sportif communautaire. À nous d'en prendre soin et de le préserver longtemps !

Les samedis du mois de septembre et d'octobre ont été l'occasion d'aller à votre rencontre dans vos villages. Nous vous remercions pour l'accueil que vous nous avez réservé.

Le bilan a été fait et le constat est que dans tous les villages visités vous nous avez parlé de la vitesse excessive des voitures traversant votre lieu de résidence. Il en est de la responsabilité de chacun de respecter le code de la route, merci d'agir dans ce sens. En ce qui concerne les demandes faites dans certains villages nous apporterons des solutions dans la limite de nos possibilités.

Les fêtes de fin d'année n'ont sans doute pas été réjouissantes pour tout le monde. Je pense notamment aux personnes âgées, isolées, aux malades. En ce début de nouvelle période, ne les laissons pas dans l'indifférence, essayons tous d'avoir un geste, une parole à leur rencontre.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle et douce année.

Valérie GAUTIER



Échos du conseil

Le Conseil municipal du 30 mai 2016 après avoir délibéré approuve :

- L'attribution pour deux ans du marché de fourniture et livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire à la Société Océane de Restauration de Vannes (56).
- Le maintien du prix du repas demandé aux familles soit 3,40 € pour la rentrée 2016.
- L'augmentation de 0,20 % des loyers des logements communaux situés rue du Bois Joli.
- L'augmentation de 0,20 % du loyer de la salle paroissiale soit 110,48 € par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2016.
- La désignation par tirage au sort des trois personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de la Loire-Atlantique en 2017 : LE CHESNE Sophie, LE TERTRE Annick et GAUTREAU Laëtitia.
- La cession d'une parcelle communale cadastrée ZD 24 située « la Lande de Planté » au GAEC Mahé de Quilly sur la base de 1 150 € l'hectare hors frais afférents à l'acquisition qui seront à la charge de l'acquéreur.
- La création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe affecté à la surveillance des cours de récréation et aux transferts des élèves sur la période méridienne à compter de septembre 2016. Ce poste est créé à temps non complet à raison de 8 heures par semaine.
- La fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire telle que définie dans le projet de périmètre du nouvel EPCI arrêté par le préfet de Loire-Atlantique le 25 mars 2016.



- La sollicitation de subventions auprès de différents partenaires pour l'aménagement en 2017 des abords de la chapelle de Planté et de la restauration du lavoir (coût estimatif des travaux : 262 242,75 € HT).
Ce projet fait suite à la signature d'une convention avec l'association « les Amis de Planté » désignant la commune maître d'ouvrage pour la réfection des abords de la chapelle de Planté.

Le Conseil municipal du 20 juin 2016 après avoir délibéré approuve :

- La réalisation d'une partie des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour un montant de 20 833 € HT. Une subvention exceptionnelle sera sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur.
Pour rappel, compte tenu des difficultés financières de la commune, la Sous-Préfecture a accepté que les travaux soient échelonnés sur neuf années avec un engagement annuel de 25 000 € TTC.
- La mise en place d'une protection grillagée devant les vitraux de l'église pour un coût total de 8 604,71 € HT. Les travaux seront effectués par l'entreprise PECHOUSEK de Nantes (44) et font suite aux dégradations dont les vitraux ont fait l'objet à plusieurs reprises.
- La sollicitation d'une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et auprès des amendes de police pour la réalisation des travaux d'aménagement sécuritaire de la route départementale 100 (route de Campbon).
- L'attribution du marché de travaux de sécurisation de la route départementale 33 (route de Sainte-Anne-sur-Brivet) à l'entreprise Kangourou de Saint-Herblain (44) pour un coût total de 12 298 € HT comprenant deux rétrécissements avec coussins berlinois et un passage surélevé.

Le Conseil municipal du 19 septembre 2016 après avoir délibéré approuve :

- L'admission en non-valeur des loyers impayés d'un locataire pour un montant de 7 972,30 € sur proposition du comptable public.
- La décision modificative n° 1 au budget « locatifs sociaux » pour un montant de 10 701,30 € suite à la décision ci-dessus ainsi qu'à une régularisation de TVA :
Total général :
Dépenses = - 10 701,30 € et Recettes = - 10 701,30 €
- L'attribution d'une gratification de stage à tout stagiaire effectuant un stage satisfaisant inférieur à deux mois (sauf stage de découverte et similaire).
- La décision modificative n° 1 au budget principal :
Total général :
Dépenses = + 23 940,60 € et Recettes = + 23 940,60 €
Section de fonctionnement :
Dépenses et recettes : + 17 551,60 €
Section d'investissement :
Dépenses et recettes : + 6 389,00 €
- L'attribution pour deux ans du marché de fourniture et livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire à la Société Océane de Restauration de Vannes (56) pour un montant total annuel évalué à 34 402,50 € (soit 2,085 € HT le repas).
- La mise en place d'un temps partiel à la demande d'un agent du service administratif de la Mairie.

Le Conseil municipal du 24 octobre 2016 après avoir délibéré approuve :

- La dénomination du nouvel EPCI issu des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire: communauté de communes Estuaire et Sillon.
- Le siège social de la communauté de communes Estuaire et Sillon situé à Savenay (44), 2 boulevard de la Loire.
- La répartition proposée de droit commun des sièges de la communauté de communes Estuaire et Sillon :

Communes	Nombre de conseillers titulaires
Savenay	8
Saint-Etienne-de-Montluc	7
Campbon	4
Cordemais	3
Prinquiau	3
Malville	3
La Chapelle-Launay	3
Le Temple-de-Bretagne	2
Quilly	1
Bouée	1
Lavau-sur-Loire	1

- Le nouveau montant de l'attribution de compensation qui sera attribué à la commune :

	Attribution de compensation depuis le 1 ^{er} janvier 2013	Modification prévisionnelle des montants d'attribution de compensation	Attribution de compensation révisée à compter de 2016
QUILLY	- 8973,53 €	63 219 €	5 445,47 €

- la décision modificative n° 2 au budget principal: Dépenses + 5 500 € et Recettes + 5 500 €.
- L'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église à l'architecte du patrimoine Alain FOREST de Nantes (44) comprenant les éléments de mission AVP/DCE/ACT/DET/AOR pour un montant de 18 326,52 € HT, soit 9 % du montant des travaux.
- L'acquisition d'un congélateur d'une valeur de 300 € TTC permettant la récupération des preuves de capture de ragondins par les piégeurs bénévoles dans le cadre de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques.
- L'attribution du marché de travaux de voirie pour l'aménagement sécuritaire de la route départementale n° 100 (route de Campbon) à l'entreprise Landais André de Saint-Omer-de-Blain (44) pour un montant de 24 105 € HT.
- L'attribution du marché de travaux d'éclairage public pour l'aménagement sécuritaire de la route départementale n° 100 (route de Campbon) au SYDELA de Nantes (44) pour un montant de 4 558 € dont seulement 2 187,84 € HT seront financés par la commune.
- L'adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire auprès de la Société SOFAXIS proposé par le Centre de Gestion permettant de garantir le personnel communal des risques financiers encourus en cas de maladie, décès, invalidité et incapacité.
- La modification des statuts d'Atlantic'Eau actant l'adhésion de la commune de Savenay à compter du 1^{er} janvier 2017.
- La régularisation du règlement des salles communales suite à un réajustement des conditions d'utilisation.
- La sollicitation de subventions auprès du Département, de la Fondation du Patrimoine, des parlementaires et du fonds européens pour le projet de réfection des abords de la chapelle de Planté suite à la convention signée avec l'association « les Amis de Planté » :
 - Tranche 1 prévue en 2017: travaux de préparation du terrain et création d'un parking pour un coût de 80 950 € HT.
 - Tranche 2 prévue en 2018: accès à la chapelle de Planté, restauration du lavoir et de la fontaine et plantations pour un coût de 85 700 € HT.

Le Conseil municipal du 5 décembre 2016 après avoir délibéré approuve :

- La désignation de Madame Valérie GAUTIER (titulaire) et Monsieur Jean-Michel SYLVESTRE (suppléant) comme conseillers communautaires qui siégeront au conseil du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire dénommé « Estuaire et Sillon ».
- La mise à disposition du patrimoine communal d'éclairage public au SYDELA à compter du 1^{er} janvier 2017 afin de répondre aux contraintes liées à la récupération de la TVA. La commune restera propriétaire des équipements.
- Les tarifs 2017 de location des salles communales.
- Les tarifs 2017 du cimetière.
- Le mandatement des dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2017 à hauteur de 94 000 € pour faire face à une dépense imprévue: Chapitre 21: 14 000 €
Chapitre 23: 80 000 €
- La sollicitation d'une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de restauration de l'église.
- La clôture du budget « locatifs sociaux » qui fait suite à la vente des logements du Clos Guerrioux. Ce budget n'a plus vraiment lieu d'exister et les opérations seront intégrées dans le budget principal.



Vie locale

TARIFS 2017

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

	COMMUNE	HORS COMMUNE
SALLE POLYVALENTE		
Associations loi 1901		
Bal - Loto - Belote - Spectacle	83 €	665 €
Repas	83 €	380 €
Réunion - Vin d'honneur	Gratuit	208 €
Repas adhérents	Gratuit	208 €
<i>Option Sono</i>	Gratuit	129 €
<i>Option Office - Cuisine</i>	Gratuit	129 €
Autres associations et particuliers		
Activités scolaires	Gratuit	Gratuit
Réunion - Vin d'honneur	117 €	208 €
Location 1 jour	189 €	369 €
Location 2 jours	303 €	606 €
<i>Option Office - Cuisine</i>	53 €	129 €
Réveillon (<i>toutes options incluses</i>)	404 €	909 €
SALLE ROGER-PLISSONNEAU		
Associations loi 1901		
Réunion	Gratuit	129 €
Repas des adhérents	Gratuit	177 €
Autres associations et particuliers		
Réunion - Vin d'honneur	71 €	129 €
Location 1 jour	104 €	226 €
Location 2 jours	182 €	354 €
Repas réveillon	128 €	261 €
SALLE ANNEXE		
Réunions de famille suite à une cérémonie d'inhumation	38 €	
Vin d'honneur	74 €	

COLUMBARIUM ET CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE

CONCESSION

La parcelle de terrain de deux mètres carrés sera vendue :

- 140 € pour 15 ans
- 280 € pour 30 ans

COLUMBARIUM

Chaque case avec la plaque sera vendue :

- 1030 € pour 15 ans
- 1545 € pour 30 ans

ÉTAT CIVIL 2016



Naissances

COUVRAND Lise	09/03/2016
ROBIN Maggie	15/03/2016
BATAILLE Eliot	25/03/2016
COURJON Ynaia	07/04/2016
GUÉRIN Romane	02/05/2016
PERRAUD Lou	08/05/2016
LEMARIÉ Malonn	15/05/2016
SADOINE Léo	21/05/2016
GUIGNARD Louise	22/05/2016
GUILMARD Ezio	18/06/2016
MÉRAND Alexis	03/07/2016
MESCOFF Nathan	14/07/2016
BRETÉCHÉ Maël	17/07/2016
MILLET Lucille	18/08/2016
FESNARD Maël	22/08/2016
LE CORRE Axel	25/08/2016
THOBIE Isao	01/10/2016
LEMARIÉ Lolynah	20/10/2016
MEIGNEN Théo	30/10/2016
PENNEGAT Noah	04/12/2016
SÉBILEAU Ethan	15/12/2016
LEVESQUE DU ROSTU Roxane	30/12/2016



Mariages

MORI Florent et ORAIN Angéline	13/08/2016
TESSIER Anthony et OHEIX Julie	09/09/2016



Décès et inhumations

MOURAUD Jean	30/03/2016	57 ans
PILARD Marie veuve COICADAN	09/05/2016	91 ans
ROUAUD Colette épouse LE BOURDIEC	14/05/2016	87 ans
HÉLINE Auguste	13/07/2016	88 ans
PARIS Constant	25/07/2016	84 ans
BELLEC Jean-Marie	16/10/2016	43 ans
RINCÉ Juliette veuve LEPAROUX	28/10/2016	93 ans
GLOTAIN Marie veuve BOUVIER	04/11/2016	91 ans
CHEVALLIER Marie-Madeleine	14/11/2016	61 ans
BEZAUD Charlotte	17/12/2016	82 ans

QUILLY, COMMUNE SANS PESTICIDE

Les agents techniques ont installé des panneaux, offerts par le syndicat du Bassin Versant de l'Isac, attestant que Quilly est désormais une commune sans pesticide.

Quilly s'est en effet, depuis plusieurs années, inscrite dans une volonté de protéger la biodiversité de la commune, mais aussi ses agents techniques et la population, en supprimant les produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics.

La pose de ces panneaux a ainsi pour but d'informer et de sensibiliser la population locale à ces questions environnementales et de santé publique et pourquoi pas faire des émules ?



À LA RENCONTRE DES HABITANTS!

Madame le Maire et les élus ont été à la rencontre des Quilliens huit samedis matins.

Les habitants ont apprécié cette démarche et ont pu échanger avec les élus. Leurs suggestions et remarques ont été prises en

compte et un temps de programmation sera organisé pour les actions réalisables. Les doléances les plus citées sont souvent relatives au non-respect des limitations de vitesse, aux travaux de voirie et aux chiens en divagation.



NOUS VOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE!

FERME MARAÎCHÈRE

Début 2017, la ferme maraîchère de Luc Gattepaille située au village du Parc accueillera deux nouveaux maraîchers. Vincent Brunet et Morgane Gilles-Douaud travailleront en partenariat avec M. Gattepaille pendant une année avant de reprendre définitivement la ferme lors de la cessation d'activité de ce dernier.

La production de légumes s'engage dans une conversion en agriculture biologique. Une vente sur la commune pourrait être envisagée dans les mois à venir.



Un Bon Kebab!

KEBAB

Ouverture d'un camion à Kebab

Tous les Mardis à partir du 11 octobre 2016 de 18H30 à 22H30

Sur la place de l'église à QUILLY

CALENDRIER DES FÊTES 2017

Janvier		
7	Vœux du Maire	La Municipalité
11	Galette des rois	Les Amis Réunis
11	Bébés bouquineurs	Bibliothèque
13	Galette des rois	Les Tréteaux
13	Au fil des mots : venez en famille !	Bibliothèque
15	Concours de belote	Art Fest & Co
20	Galette des rois	Comité Sportif
21	Croquons l'album !	Bibliothèque
22	Loto	Am. Laïque
29	Concert Chorale	Au Ras du Sol
Février		
1 ^{er}	Bébés bouquineurs	Bibliothèque
18		
19		
24	Représentations de théâtre	Les Tréteaux
25		
26		
Mars		
3	Au fil des mots : venez en famille !	Bibliothèque
3		
4	Représentations de théâtre	Les Tréteaux
5		
8	Bébés bouquineurs	Bibliothèque
18		
19		
24	Représentations de théâtre	Thé A Trac'Tif
25		
22	Atelier décoration	Bibliothèque
26	Concert Chorale	Au Ras du Sol
Avril		
2	Vente de galettes et huîtres	Comité des fêtes
5	Atelier décoration	Bibliothèque
5	Loto	Amis Réunis
22	Croquons l'album !	Bibliothèque
26	Bébés bouquineurs	Bibliothèque

Mai		
12	Au fil des mots : venez en famille !	Bibliothèque
13	Soirée Mexicaine	Bibliothèque
20	Croquons l'album !	Bibliothèque
25	Tournoi de sixte	AS Brivet
Juin		
7	Loto	Amis de Planté
10	Fête intercommunale "Communes en fête"	Comité des fêtes
17		
18	Ball-Trap	Les Chasseurs
18	Fête de l'école	École Sainte Thérèse
24	Repas des adhérents	West Country
24	Fête de l'école	Amicale Laïque
24	Fête de la musique	Art Fest & Co
Juillet		
1 ^{er}	Course cycliste semi-nocturne	Comité sportif
Août		
23	Loto	AS Brivet
26	Concours de pétanque	Les Boules Dog's
30	Loto	AS Brivet
Septembre		
3	Fête de Planté	Les Amis de Planté
23	Repas des adhérents	Les Boules Dog's
Octobre		
4	Loto	Les Amis Réunis
7	Repas animé	Comité des fêtes
13	Soirée du Goût	A.P.E.L. Ste Thérèse
Novembre		
25	Repas des aînés	La Municipalité
Décembre		
3	Téléthon	Comité des fêtes
15	Spectacle de Noël	A.P.E.L. Ste Thérèse
17	Animation de Noël et Marché de Noël	Municipalité et L'Amicale Laïque
21 ou 22	Spectacle et Goûter de Noël	Am. Laïque

AUTRES

MANIFESTATIONS



Collecte de sang - Association Donneurs de Sang
27 juin • 10 octobre • 29 décembre

NOS VILLAGES FONT
LA FÊTE

17 juin

Le Pont de Quilly

2 septembre

À l'Est de Quilly

Quilly au quotidien

LE CIMETIÈRE

Suite des opérations de mise en conformité du cimetière communal

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du cimetière communal, une procédure de reprise des concessions échues, parfois depuis longtemps, est engagée depuis maintenant trois ans.

Pour comprendre cette démarche, notons qu'il est prévu à l'article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales que le renouvellement des concessions est un droit pour le concessionnaire ou leurs ayants droit à l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé et durant les deux années révolues qui suivent son terme.

En revanche, à défaut de paiement de la nouvelle redevance dans le délai imparti, le terrain fait en principe retour à la commune. Néanmoins, bien que le renouvellement ne soit plus un droit pour un certain nombre de sépultures; avant toute décision de reprise des terrains, l'équipe municipale a décidé de proposer aux familles concernées la possibilité de reconduire les droits concédés afin de conserver leurs sépultures en lieu et place.

Ainsi, dès le début de la procédure et durant tout son déroulement, un arrêté municipal listant les tombes concernées par cette tranche de travaux sera prochainement affiché au cimetière et à la Mairie de manière à ce que les concessionnaires et ayant(s) droit puissent être informés.

Les sépultures concernées seront également piquetées avec un panneau. Aussi, pendant toute cette période, chaque famille peut se présenter en mairie et régulariser la situation juridique de la sépulture



ou transférer les dépouilles de leurs parents dans une autre sépulture de son choix.

À défaut, les sépultures seront reprises par la commune, les restes post-mortem seront alors transférés à l'ossuaire et le nom des défunts consignés dans un registre conservé en mairie. Les monuments et tout signe funéraire seront enlevés d'office, détruits et évacués par les soins de la commune. Votre participation active par la communication en mairie de toute précision utile concernant les défunts ou les familles reste un élément fondamental pour mener à bien cette mission qui se déroulera sur plusieurs années.

		478	418	413	252		
862	863	864	865	866	867	868	
302	247	360	363	354	442	379	
855	856	857	858	859	860	861	
317	350	402	343	358	242	413	
848	849	850	851	852	853	854	
403	432	288	225	362	375	227	
840	841	842	843	844	845	846	847
337	409	338	399	367	341	219	397
832	833	834	835	836	837	838	839
448	268	496	424	352	344	356	
824	825	826	827	828	829	830	831
498	474	453	364	404	472	351	
816	817	818	819	820	821	822	823
349	348	X	395	58	421	394	
88	89	810	811	812	813	814	815
391	310	318	412	284		X	
81	82	83	84	85	86	87	

396	373	425	308	283	305	371	
A47	A48	A49	A50	A51	A52	A53	
359	324	372	266	476	441	328	353
A39	A40	A41	A42	A43	A44	A45	A46
277	408	383	291	389	369	407	205
A31	A32	A33	A34	A35	A36	A37	A38
348	308	123	215	440		262	
A24	A25	A26	A27	A28	A29	A30	
237	298	329	297	339	299	422	201
A16	A17	A18	A19	A20	A21	A22	A23
447	264	2908	303	253	366	393	272
A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15
289	275	388	293	330	144	282	
A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	

Bac à fleurs fanées

Monument aux Morts

CARRÉ A

CARRÉ B

278	376	410	495		368	357	214
D63	D64	D65	D66	D67	D68	D69	D70
426	382	414	374	345	267	164	
D55	D56	D57	D58	D59	D60	D61	D62
400	490	X	381	232	378	431	234
D47	D48	D49	D50	D51	D52	D53	D54
430	443	315	411		313	203	
D39	D40	D41	D42	D43	D44	D45	D46
480	398	438	259	240	238	X	525
D31	D32	D33	D34	D35	D36	D37	D38
503	301	279	448	401	437	355	
D23	D24	D25	D26	D27	D28	D29	D30
415	409	427		258	377	286	161
D15	D16	D17	D18	D19	D20	D21	D22
182	202	361	274	390	X	331	371
D7	D8	D9	D10	D11	D12	D13	D14
370	147	168	386	387	210		
D1	D2	D3	D4	D5	D6		

159	178	176		166	174	177	
C60	C61	C62	C63	C64	C65	C66	
130	187	135	169	115	406	170	171
C52	C53	C54	C55	C56	C57	C58	C59
37	37bis	124	145	32bis	32	160	
C45	C46	C47	C48	C49	C50	C51	
24	69	119	221	96	172	140	
C38	C39	C40	C41	C42	C43	C44	
83	10	6	70bis	70	98		
C32	C33	C34	C35	C36	C37		
29	18	66	72		97		
C27	C28	C29	C30	C31			
9	43		62	64		19	
C21	C22	C23	C24	C25	C26		
36	2	5	26		234		
C15	C16	C17	C18	C19	C20		
1		25	56	70bis	7	87	
C9	C10	C11	C12	C13	C14		
59	114	114bis	146		179	213	251
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8

Cimetière de QUILLY (44750)

					524
F26	F27	F28	F29	F30	
521	519	518	517	516	
F21	F22	F23	F24	F25	
515	514	513	512	511	
F16	F17	F18	F19	F20	
506	510	508 et 509	507		
F11	F12	F13	F14	F15	
500	502	504	505	499	
F6	F7	F8	F9	F10	
492	493	494	497	501	
F1	F2	F3	F4	F5	

487	488	489	491	481
E41	E42	E43	E44	E45
485	486	484	482	479
E36	E37	E38	E39	E40
483	471	470	468	469
E31	E32	E33	E34	E35
477	465	464	462	466
E26	E27	E28	E29	E30
522	463	462	461	457
E21	E22	E23	E24	E25
456	475	454	452	523
E16	E17	E18	E19	E20
458	450	445	444	436
E11	E12	E13	E14	E15
435	449	434	428	425
E6	E7	E8	E9	E10
459	460	423	420	419
E1	E2	E3	E4	E5

Columbarium

CARRÉ F

CARRÉ G

CARRÉ C

DATES DES ÉLECTIONS POLITIQUES 2017

Élections	Dates		Durée du mandat
Présidentielle	1 ^{er} tour: 23 avril 2017	2 ^e tour: 7 mai 2017	5 ans
Législative	1 ^{er} tour: 11 juin 2017	2 ^e tour: 18 juin 2017	5 ans

INSCRIPTIONS – RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

ÉCOLE PUBLIQUE

L'inscription des enfants nés en 2014 s'effectue dès à présent en mairie :

- Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00
- Ainsi que le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Pièces à joindre (hors cas particulier) :

- Livret de Famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile

Pour visiter l'école publique ou pour toutes questions relatives à la scolarité de votre enfant, vous pouvez contacter Marie-Odile Legoux, Directrice de l'école au 02 40 91 88 09.



ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE

L'école Sainte-Thérèse accueille 51 élèves pour l'année scolaire 2015-2016 répartis en deux classes.

Cette année, l'école travaille sur le thème de La Gourmandise. L'école s'est équipée au niveau numérique grâce au soutien financier des bureaux OGEC et APEL et de la municipalité.

Les inscriptions pour la rentrée 2017-2018 sont actuellement possibles jusqu'aux 10 février 2017 pour les enfants nés à partir de 2014.

Pour prendre rendez-vous ou venir visiter l'école, vous pouvez contacter Roselyne Grantais Roué, chef d'établissement, au 02 40 88 14 34 tous les jours (sauf le mercredi) entre 12 h 30 et 13 h 15 ou entre 16 h 45 et 17 h 30 ou par messagerie à l'adresse suivante : ecole.therese.quilly@free.fr

Vous pouvez aussi la découvrir en consultant le site internet : stetheresequilly.fr.

N'hésitez pas à laisser un message sur répondeur si vous appelez sur le temps scolaire.



En 2016-2017, l'école Sainte-Thérèse applique la semaine de quatre jours qui sera reconduite en 2017-2018, sauf contrainte ministérielle.

REGISTRE COMMUNAL - DISPOSITIF « GRAND FROID »

Lors de la période hivernale, des impacts sanitaires et sociaux sont observés. Le froid est propice aux épidémies infectieuses (grippe, bronchiolite, gastro-entérite), favorise des pathologies cardiovasculaires et peut provoquer des hypothermies. L'intoxication au monoxyde de carbone, conséquence indirecte du froid peut générer des séquelles neurologiques ou cardiaques en raison d'un usage inadapté d'appareils mobiles dans l'objectif de se réchauffer. Les vagues de froid intense peuvent également avoir un impact sur la mortalité et plus particulièrement celle des personnes sans abri.

Dans le contexte de veille saisonnière, les pouvoirs publics ont demandé aux mairies de tenir un registre communal destiné à recueillir, sur la base du volontariat, les coordonnées des personnes en situation d'isolement, de fragilité, de vulnérabilité, de façon à pouvoir leur porter une attention prioritaire en cas de phénomène de grand froid.

Vous pouvez venir vous inscrire sur ce registre aux horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie.

Qui peut figurer sur le registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile

Qui réalise la demande d'inscription ?

La demande est réalisée soit par la personne concernée ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale : parent, médecin traitant, voisin, service de soins à domicile, etc.).

Lorsque la demande émane d'un tiers, celle-ci doit être effectuée par écrit (courrier ou courriel). Cette disposition vise à dégager la responsabilité des maires et à assurer un certain formalisme à la demande afin d'éviter les signalements abusifs.

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME ET DE VOIRIE

Avant de réaliser petits et grands travaux, une autorisation de l'administration doit être obtenue.

Nous constatons régulièrement des infractions au code de l'urbanisme. Dans un certain nombre de cas l'origine en est la méconnaissance des textes en vigueur par les propriétaires, mais dans d'autres cas, il s'agit de volonté délibérée de ne pas respecter la réglementation.

Dans un cas comme dans l'autre, il est important de vous informer de la réglementation en vigueur.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Quilly est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 février 2014.

Ce document régit l'usage des sols sur le territoire communal. Consultable en mairie et sur le site internet, il définit différentes règles: hauteur des constructions, implantation, distances, clôtures, toiture, matériaux...

Vous devez impérativement vous en référer pour connaître vos droits et obligations.

Ce document est consultable en mairie ou sur le site internet www.quilly.fr.

Les autorisations d'urbanisme

Déclaration préalable

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants:

- construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une *surface de plancher* ou d'une *emprise au sol* comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS);
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m;
- construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m;
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade);
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique);
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment;
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Permis de construire

Le permis de construire est obligatoire pour toute construction neuve n'entrant pas dans le cadre de la déclaration préalable, mais aussi notamment dans les cas suivants:

- extensions de plus de 20 m² en zone Ah ou plus de 40 m² en zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU);
- surélévations;

- changement de destination d'un local avec modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment;
- piscine couverte dont la couverture a une hauteur de plus de 1,80 m, quelle que soit sa superficie.

Délais d'instruction: 2 mois

Certificat d'urbanisme

Cet acte administratif indique, pour un terrain donné, les règles d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes d'urbanisme applicables, ainsi que l'état des équipements publics existants ou prévus.

Avant d'acquiescer un terrain, il est conseillé de demander un certificat d'urbanisme pour disposer d'une information claire et objective sur la constructibilité, et les droits et obligations qui lui sont attachés.

Attention! Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation et ne remplace pas le permis de construire. Il permet toutefois de préfigurer la décision relative à la demande d'autorisation de construire.

Délais d'instruction: 1 mois pour les certificats d'urbanisme d'information

Délais d'instruction: 2 mois pour les certificats d'urbanisme opérationnels

Les permissions de voirie

Pose d'une clôture

Qu'est-ce qu'une clôture? Il s'agit d'un moyen de délimiter les contours de sa propriété de manière permanente.

Elle peut être constituée de murs, portail, ouvrages à claire-voie, treillis, palissades, grilles, grillage... Le droit de clôturer une propriété est reconnu par le Code Civil (article 647).

L'installation d'un portail dont la finalité est de fermer l'accès constitue une clôture au sens du Code de l'Urbanisme (R.421-12) alors même qu'il n'est pas implanté en limite de propriété.

Quelle hauteur et quels matériaux sont autorisés? La hauteur et les matériaux sont prédéfinis par le plan local d'urbanisme afin d'assurer une intégration architecturale et paysagère.

Le règlement du PLU est à demander en mairie ou est téléchargeable sur le site internet www.quilly.fr

À quelle formalité mon projet est soumis? Le conseil municipal n'ayant pas décidé de soumettre les clôtures à Déclaration Préalable sur l'ensemble du territoire, le demandeur doit déposer en mairie une demande d'alignement.

La clôture devra être implantée sur l'alignement (c'est-à-dire à la limite exacte du domaine public et de la propriété privée) ou en retrait.

Attention, le fait de commencer les travaux sans l'accord préalable de la mairie constitue une infraction au code de l'urbanisme.

Busage d'un fossé

Une demande de permission de voirie est obligatoire avant le commencement des travaux.

La demande d'autorisation de busage doit être accompagnée d'un plan de masse faisant apparaître les dimensions de l'ouvrage et l'implantation désirée.

La décision du maire ou du Département de Loire-Atlantique selon les cas est notifiée au demandeur sous forme d'un arrêté. Elle concerne toutes les demandes de busage à réaliser sur le domaine public: accès à une parcelle dans le cadre d'une construction neuve, busage du fossé au droit de la parcelle, réalisation d'un nouvel accès...

Installation ou réhabilitation d'un assainissement non collectif

Le propriétaire retire auprès de la commune le formulaire de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome. Il le redépose dûment complété et accompagné des documents demandés (étude de filière, plan de masse et situation...) en 2 ou 3 exemplaires selon les cas.

La commune fait suivre la demande à la Communauté de Communes Loire et Sillon, service du SPANC (service public d'assainissement non collectif), missionnaire des contrôles de conception et de réalisation des installations qui donne son avis sur ces deux points.

Pose d'un échafaudage sur un espace public

Une demande de permission de voirie est obligatoire avant le commencement des travaux.

Il faut veiller à ce que l'échafaudage laisse praticable les emplacements réservés aux concessions tels l'électricité, le téléphone et les bouches d'égout.

La circulation piétonnière et routière ne doit pas être entravée. L'autorisation est limitée dans le temps. Si l'échafaudage reste en place plus longtemps que prévu, il faut demander une prolongation en mairie.

Puits et forages

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Il suffit de remplir le formulaire cerfa 13837*02. Ce document permet de décrire les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement et de fournir les informations relatives au réseau de distribution d'eau prélevée.

Le formulaire peut être retiré auprès de la mairie ou via le site internet du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Une fois rempli, ce formulaire est à déposer en mairie au moins un mois avant le début des travaux. Un récépissé faisant foi de déclaration est remis au demandeur.

Stationnement de mobile-home

Une demande d'autorisation de stationnement d'un mobile-home doit être obligatoirement demandée à la mairie.

Le stationnement est autorisé seulement le temps des travaux de construction ou de réhabilitation d'une maison d'habitation et sous condition que cet habitat soit relié au préalable au dispositif d'assainissement.

« Le voisinage est une bonne métaphore du vivre-ensemble »

VOICI UN APERÇU DE L'ENFER AU QUOTIDIEN SI ON NE RESPECTE PAS UN CERTAIN BON SENS

C'est l'été et Madame Padebol vient de s'installer à Quilly.

Elle invite ses amis pour pendre la crémaillère...

Soudain, un coup de canon retentit! Tous sursautent et s'interrogent. Un vol de corneilles passe au-dessus de leur tête. Cinq minutes plus tard, pan! Nouveau coup! Et ainsi de suite jusqu'au coucher du soleil.

Après une nuit réparatrice, alors que Madame Padebol se réveille, toujours au son du canon, elle aperçoit une fumée noire et sent une odeur de plastique brûlé... Avant d'appeler les pompiers, elle regarde par la fenêtre et distingue son voisin

qui brûle ses déchets... Désespérée, elle sort faire un tour dans notre belle campagne mais ne voit que fossés jaunés par l'emploi de désherbants.

Le lendemain, dimanche, son voisin de droite se met à passer la tondeuse tandis que celui de gauche utilise une scie sauteuse...

Les chiens aboient...

La coupe est pleine! À ce moment précis, ce sont les plombs de Madame Padebol qui sautent!

Dès lundi, elle ira faire un tour en mairie pour se renseigner sur la législation en vigueur...

DÉPÔTS SAUVAGES AUTOUR DES COLONNES DE TRI

Mobilisons-nous pour la propreté et le respect de l'environnement!

Nous constatons trop souvent des dépôts sauvages autour des colonnes de recyclage.

Notre cadre de vie est notre quotidien et il appartient à chacun d'entre nous de le respecter.

La commune et la communauté de communes s'efforcent de mettre en place des moyens, parfois coûteux, pour assurer la propreté. Mais sans le concours de tous les habitants, les efforts sont vains.

Il est nécessaire que chacun fasse preuve de civisme pour que Quilly continue d'être une commune propre où il fait bon vivre.

LA TÉLÉASSISTANCE

Le Département gère un service de téléassistance 7j/7 et 24h/24 qui apporte assistance et réconfort.

À l'aide d'un médaillon ou d'un bracelet, vous pouvez être mis en relation directe avec le centre d'écoute de la téléassistance, sans décrocher votre téléphone.

Selon la nature de l'appel, des professionnels peuvent prévenir un membre de la famille ou de l'entourage, un service d'aide à domicile ou faire intervenir un service d'urgence.

Deux autres services sont proposés sans supplément: un détecteur de chute et un détecteur de fumée reliés à la centrale d'écoute.

La durée de l'abonnement est modulable et les tarifs sont adaptés en fonction des revenus (en 2017 le tarif de base est de 19,93 €/mois et le tarif réduit est de 9,95 €/mois).

La demande est à effectuer à la mairie accompagnée d'un RIB et du dernier avis d'imposition.



Quilly en photos



Inauguration du gymnase (novembre 2016)



Comméoration du 11 novembre



Repas des aînés (23 novembre 2016)



Participation des enfants de l'accueil périscolaire à la réalisation de ce décor de Noël



Mise en place des décorations de Noël par la municipalité



Animation de Noël de l'école Sainte-Thérèse

ANIMATION DE NOËL ORGANISÉE PAR LA MUNICIPALITÉ



ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE



Venue de l'auteur Isabelle Simler



Atelier Créabrick



Atelier bricolage

Utilisation
des ordinateurs



Expo de l'association EduCarT « Dessine-moi ta vie Quilly »



Spectacle « afongandjia 2 »

Vie associative

L'ASSOCIATION UNC DE QUILLY... D'HIER À AUJOURD'HUI!

Naissance de l'UNC

Une première association d'union des combattants, composée d'anciens poilus du conflit de 1914-1918, est créée le 11 novembre 1930.

Elle est reconnue et notifiée en Préfecture de Loire Inférieure le 15 novembre 1930, sous le numéro 6036.

Cette section, sous la présidence de Monsieur Alfred ORAIN, compte 39 membres.

Elle est probablement dissoute au début de l'occupation allemande en 1939-1940 car à partir de cette date, plus aucune trace de l'association n'est retrouvée.

Création d'une 2^e UNC

Une section UNC-AFN voit le jour le 29 juillet 1971 sous la présidence de Camille GUINÉ.

Publiée au journal officiel le 8 août 1971 sous le numéro 183, elle est composée de combattants de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc.

Lors de l'Assemblée générale départementale à Saint-Nazaire en novembre 1999, la section prend l'appellation d'Association UNC de Quilly. Elle est alors rattachée à la Fédération Départementale UNC de Loire-Atlantique qui comprend à cette époque 201 associations et 12 500 adhérents.

La section UNC-AFN de Quilly reçoit son drapeau

Le 19 septembre 1971 à 9h45, Monsieur Francis ROUSSEAU, Maire de Quilly, remet un drapeau tricolore à Monsieur Camille GUINÉ, Président de la section UNC-AFN de Quilly, forte d'une vingtaine d'adhérents, qui le remet aussitôt à Monsieur André GRIAUD, porte-drapeau.

Cette cérémonie a pour cadre la Mairie de Quilly. Neuf drapeaux patriotiques des communes avoisinantes accueillent ce nouvel étendard pendant que retentissent les sonneries exécutées par la clique de l'Espérance de Campbon, sous les ordres de son chef, Monsieur Georges BRIAND.



À l'issue de la messe, le cortège se rend aux Monuments aux Morts pour déposer une gerbe et observer une minute de silence à la mémoire des morts de la commune.

Un vin d'honneur clôture cette cérémonie patriotique à laquelle ont pris part Monsieur ROUSSEAU, Maire de Quilly, Monsieur SAMBRON, sénateur, Monsieur BOUCHET, conseiller général, Monsieur COUERON, maire de Sainte-Anne-de-Campbon, Monsieur OLIVIER, maire de Campbon, Madame GUILLET, maire de Guenrouët, Monsieur Pierre CAILLON, président de l'UNC de Campbon, Monsieur LE MOULLEC, président de l'UNC-AFN de Campbon.

Vous pouvez admirer ce drapeau dans le hall de la Mairie.

Transfert des responsabilités à l'UNC Campbon et création de l'UNC Campbon-Quilly

Monsieur Camille GUINÉ, président jusqu'à son décès le 25 août 1993, est remplacé l'année suivante par Monsieur Donatien MENAGER.

Suite au décès de Monsieur MENAGER en 2010 et devant la difficulté de fonctionner avec un effectif restreint (8 adhérents et 2 veuves), la majorité des membres souhaite adhérer à l'association UNC Campbon.

L'association veut néanmoins conserver son entité communale et être représentée sur la commune de Quilly car elle se doit de rendre hommage à ses morts et à leurs familles à chaque commémoration officielle. Contact est alors pris avec l'Association UNC Campbon qui accepte et respecte totalement la vision de choses de Quilly et œuvre d'ailleurs en ce sens.

Le transfert des responsabilités et des avoirs se déroule en 2011 et l'entente avec Campbon ne pose à ce jour aucune difficulté.

COMITÉ SPORTIF DE QUILLY SECTION CYCLOTOURISME

La saison 2016 s'est terminée par un bilan positif avec une excellente participation aux sorties organisées tous les dimanches. Pour 2017, après une courte trêve pour les fêtes, les randonnées du club ont repris le dimanche 15 janvier. Les sorties internes sont organisées le dimanche matin et le jeudi matin. Le rendez-vous est donné sur le parking à l'arrière de la salle annexe. L'horaire de départ est fixé à 9h00 en début de saison puis progressivement à 8h30 vers le mois de mars. Les circuits et les horaires sont affichés à l'extérieur du local des cyclos. La distance varie entre 50 et 90 km suivant l'heure de départ.

L'équipe de cyclos a vu son effectif encore progresser en 2016, 3 nouveaux sont arrivés en fin de saison dont une adhérente féminine. Nous les remercions d'avoir choisi notre club et nous veillons à maintenir une bonne ambiance car la convivialité a toujours été notre valeur première.

La section cyclo compte maintenant 38 adhérents dont trente-deux licenciés à La FFCT et 6 marcheurs et sympathisants. L'équipe de marcheurs organise tous les dimanches matin une randonnée pédestre sur Quilly ou aux alentours. Tous les adeptes

sont invités à venir nous rejoindre. Vous serez tous les bienvenus.

Un week-end détente a été organisé du 30 avril au 1^{er} mai 2016 sur le bord du lac de Maine à ANGERS. Un Groupe de 20 Cyclos a rejoint à vélo une résidence hôtelière située dans un parc de loisirs face au lac de Maine à l'entrée d'Angers. Accompagnés des épouses, nous avons passé un excellent séjour à la découverte des bords de Loire.

Les projets pour 2016:

- Fin avril début mai, organisation d'un week-end détente et découvertes.
- Participation aux randonnées des clubs voisins et à quelques grandes randonnées (La Cyclo à Plouay, la JR Bernardeau, la JC Robin, la Vaugrenard etc.).
- Le 25 juin sortie familiale pour notre traditionnel pique-nique.

Vous aimez le vélo mais vous êtes indécis, n'hésitez pas à venir le dimanche matin pour faire quelques sorties avec nous.

Renseignements: 02 40 56 52 76 ou 02 40 91 83 52



Cyclo début 2016



Groupe cyclo Angers 2016

JE DONNE MON SANG, JE SAUVE DES VIES

Cette année, nous avons accueilli de plus en plus de jeunes nouveaux donneurs de sang. Merci encore!!!

Faites comme eux: une bonne action!!!

Si vous avez entre 18 et 70 ans, venez donner votre sang, cela ne prendra que 45 minutes de votre temps.

En donnant votre sang, vous pouvez sauver une vie!!! Un accidenté de la route, un patient atteint d'un cancer, un enfant souffrant d'une leucémie...

Après votre don de sang, notre équipe de bénévoles vous accueille pour la collation. Partagez un bon moment entre donneurs de sang et détendez-vous autour d'un bon café, d'une tasse de thé ou d'un verre de jus d'orange. Reprenez des forces en dégustant un sandwich, de la brioche, des fruits.

Profitez de ce moment convivial en compagnie des autres donneurs pour vous détendre.

Soyez nombreux à nous rejoindre lors de notre prochaine collecte vendredi 24 février.

N'hésitez pas à venir accompagner!!!



Dates 2017

- Vendredi 20 janvier assemblée générale, Sainte-Anne-sur-Brivet
- Vendredi 24 février collecte de sang, Sainte-Anne-sur-Brivet
- Dimanche 12 mars loto, Sainte-Anne-sur-Brivet
- Vendredi 28 avril collecte, Sainte-Anne-sur-Brivet
- Mardi 27 juin collecte, Quilly
- Mardi 10 octobre collecte, Quilly
- Vendredi 29 décembre collecte, Quilly

Contact: adsb44.steannesurbrivet@orange.fr



CHORALE « AU RAS DU SOL »

L'année 2016 a été une année de changement pour notre chorale. Notre chef de chœur, Françoise, est partie pour profiter de sa retraite en Bretagne. Dans l'aventure avec nous depuis le début, elle nous dirigeait dans la bonne humeur, acceptait nos fous rires mais savait nous remettre au travail. Elle a cru en nous et nous a permis d'évoluer. Nous la remercions chaleureusement. Depuis septembre, Thiphaine PHILIPPON a pris le relais. Professeur de musique, elle est également chef de chœur à Fay-de-Bretagne. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous sommes aujourd'hui 24 choristes à nous retrouver tous les mardis soir de 18h30 à 20h00 dans la salle polyvalente pour chanter jusqu'à 4 voix. Notre répertoire est essentielle-

ment composé de chansons françaises. Alors, si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas!

Nous vous souhaitons une bonne année 2017

Contact : Christine ORAIN au 06 81 70 29 61

Calendrier des manifestations 2017 :

- **Concert le dimanche 29 janvier 2017** à l'église de Quilly, 15h00. Chorales invitées: A L'UNI SON de Fay-de-Bretagne, CRESCENDO de Malville et L'AIR DE RIEN de Derval. Entrée gratuite. Programme 2 €
- **Concert annuel au profit de Rétina France le dimanche 26 mars 2017** à l'église de Quilly, 15h00.



Départ de Françoise MEGDAD, chef de Chœur



Répétition avec Thiphaine, notre nouveau chef de chœur

ASSOCIATION DES CITOYENS OPPOSÉS À LA CARRIÈRE DE TROP

Chez M. Haugmard - 15 la Douettée - 44750 Quilly
La situation n'a pas évolué en 2016, et notre association reste toujours vigilante. Les adhérents réunis en assemblée générale ont, comme l'an passé, décidé le maintien de l'association afin d'être prêts à réagir sans délai si des changements au niveau du dossier se produisaient. Notre but est toujours de conserver et transmettre une qualité de vie rurale paisible aux habitants présents et futurs.

Nouveau bureau

Président : Michel HAUGMARD

Vice-président : Jean-Claude FLEURY

Trésorière : Sylvette MARVEJOULS

Secrétaire : Évelyne THOMAS

Membres : Olivier THOMAS, Edwige GUÉGAN, Laurent ROBERT

Pour nous joindre : carriedetrop@gmail.com ou

06 85 27 37 83/02 40 17 38 64



LES TRÉTEAUX

Après une saison 2016 riche en succès, les Tréteaux de Quilly sont de nouveau en pleine préparation pour une pièce qui fêtera les 30 ans de la troupe!

30 ans de théâtre, de rires et de partage avec un public de plus en plus nombreux.

Les comédiens relèveront le défi de vous faire passer un excellent moment avec 30 fois plus de bonheur.

Merci à vous sans qui rien n'aurait été possible.

Et rendez-vous samedi 18/02, dimanche 19/02, vendredi 24/02, samedi 25/02, dimanche 26/02, vendredi 3/03, samedi 4/03, dimanche 5/03 2017.

*Théâtralement vôtre,
Les Tréteaux de Quilly*

WEST COUNTRY QUILLY

L'association West Country Quilly, créée en 2006, est un groupe de danseurs amateurs qui se réunit tous les vendredis soir de 18h30 à 21h30.

Cette association a pour but de promouvoir la danse, ainsi que la musique country, et de vous faire découvrir leur passion du monde western dans une ambiance conviviale.

Nous sommes accompagnés depuis maintenant quatre ans par un chanteur Daffy Holy Band pour certaines prestations en live (musicien/danseurs).

Le club se produit à l'occasion de différentes manifestations telles que repas, mariages, kermesses, fêtes, etc.

Site internet: westcountry44.e-monsite.com

E.mail: edith.aoustin@orange.fr



EDUCART : UNE AVENTURE ÉDUCATIVE !

Depuis sa première apparition publique au Salon du Véhicule d'Aventure à Quilly en avril 2016, l'association EduCarT de Katherine, mexicaine et Anthony, normand, a parcouru bien du chemin...

Leur projet est de faire dessiner des enfants! Sur un timbre, « Dessine-moi ta vie »! Le but de leur initiative est d'observer et comprendre ce qui motive les enfants à apprendre et à se former comme futurs citoyens du monde.

Ces dessins, déjà plus de 1000, seront partagés avec des enfants d'Amérique Latine, du Mexique à l'Argentine, où ils partiront pour un périple d'une année en juillet 2017. Le véhicule pour cette aventure: un vieux Combi VW! Ce véhicule mythique est le symbole du voyage terrestre par excellence. Ils cherchent activement celui qui sera leur futur compagnon de voyage...

Les élèves de CM2 (de l'année passée) de Laëtitia Houis ont participé à ce projet et leurs timbres ont été exposés, accompagnés d'autres timbres de la Communauté de communes, à la bibliothèque du 4 juin au 2 juillet 2016. L'enseignante a d'ailleurs prévu de renouveler l'expérience cette année avec ses nouveaux élèves... Leur présence à la fête de l'école leur a permis de présenter leur tricycle Rosalie (que certains habitants de Quilly connaissent bien!) aux élèves...

Grâce à Christine Péard et aux bénévoles, le partenariat entre EduCarT et la bibliothèque s'est par ailleurs élargi. Il est prévu que les deux enseignants participent à l'un des ateliers « Au fil des mots », ainsi qu'à plusieurs sessions de « Croquons l'album » avec pour thème les contes d'Amérique Latine... Une petite surprise est également dans les tuyaux pour les Quillyens avant le départ des deux aventuriers mais CHUT...

Plus d'informations via leur site internet (<http://educart1.wixsite.com/educart27>)

et leur page Facebook (www.facebook.com/EduCarT27/) et leur adresse mail: educart27@gmail.com



COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes tout au long de l'année 2016, c'était :

- Dimanche 24 avril 2016 (matinée) - Place de l'église
Dégustation et vente d'huîtres/Bar/Vente de galettes à emporter
- Samedi 8 octobre 2016 - Soirée JAMBALYA avec animation
Karaoké pendant le repas et soirée dansante. Belle ambiance, les chanteurs et chanteuses étaient au rendez-vous.
- Dimanche 4 décembre 2016 - Téléthon
Avec l'aide des associations "Les Amis de Planté" et "Les Tré-

teaux", ainsi que d'un meneur diplômé qui vient proposer des promenades en wagonnette tirée par des chevaux.
• Vente de galettes, crêpes et bar tout au long de la journée.

En 2017, nous allons reconduire notre rendez-vous de dégustation et vente d'huîtres sur la place de l'église le 2 avril, ainsi qu'une soirée animée le samedi 7 octobre.

Mais notre grand rendez-vous de 2017 sera le samedi 10 juin :

« Communes en Fête 2017 »

Dans l'esprit de « QUILLY en Fête » qui a permis à 4 reprises de voir plusieurs équipes composées de différents villages s'affronter au terrain des sports, nous avons proposé à nos voisins de Sainte Anne sur Brivet, par l'intermédiaire de « L'Étang se marre », de reconduire cette manifestation entre nos 2 communes. (La commune de Notre Dame de Grâce ne pouvant participer cette année pour cause de calendriers respectifs)

RETENEZ la date du samedi 10 juin 2017

Stade de Quilly - À partir de 10h30

Nous reviendrons vers vous prochainement sur le programme et les préparatifs.

Pour ce duel amical avec Sainte Anne, il nous faudra constituer notre équipe composée d'habitants de QUILLY de toutes les générations. Préparez-vous!

Nous aurons besoin de bénévoles pour cette grande journée festive.

Vous souhaitez vous investir dans l'animation de votre commune? Venez nous rejoindre dans l'organisation de ces manifestations, nous vous accueillerons avec grand plaisir et dans une ambiance conviviale.

Mail : comitefetesquilly@gmail.com

À LOUER AVEC LE COMITÉ DES FÊTES DE QUILLY

Pour vos événements familiaux, associatifs ou autres, le comité des fêtes vous propose toute l'année du matériel en location.

TENTE DE RÉCEPTION

Contact : DANO Anthony : 06 17 26 62 89

Description	Blanche, 48 m ²
Caution	800 €
Tarif particulier	150 €
Tarif association adhérente au comité des fêtes	60 €
Tarif association non adhérente	120 €

À savoir Acompte de 30 %, le solde à la livraison - Règlement par chèque

Transport et assistance au montage/démontage de la tente de réception sur site par 2 membres du comité. Le locataire prévoit également 4 personnes.

STANDS - TABLES ET BANCS

Contact : OHEIX Joseph : 02 40 91 82 69

1 table + 2 bancs	2 €
Stand de 12 mètres	24 €
Stand de 6 mètres	12 €
Stand de 4 mètres	8 €
Stand de 3 mètres (5 disponibles)	6 €

VAISSELLE

Contact : TREUIL Lucien : 02 40 66 91 37

À savoir: une caution de 50 € est demandée aux particuliers ou associations non adhérentes, gratuit pour les associations adhérentes au comité des fêtes.

	Tarif	Tarif casse pour tous
1 couvert complet *	1 €	
1 élément du couvert	0,20 €	
- Assiette		2,50 €
- Verre de bar		0,50 €
- Verre à pied		1 €
- Fourchette/couteau/cuillère		0,80 €
10 coupelles	1 €	1 €
6 corbeilles à pain	1 €	2 €
6 saladiers (verre ou plastique)	1 €	5 €
6 pichets	1 €	3 €
6 plats à rebords	1 €	5 €
6 plats ovales	1 €	5 €
6 bols	1 €	1 €
6 louches	1 €	1,50 €
Cafetière 55 tasses	10 €	
Cafetière 100 tasses	10 €	
Gros couteau		1,50 €

* Un couvert complet comprend: 1 assiette, 1 verre (à pied ou normal), 1 couteau, 1 fourchette, 1 petite cuillère, 1 grande cuillère, 1 tasse à café et 1 assiette à dessert. La vaisselle doit être rendue propre.



LES AMIS RÉUNIS

En 2016, notre association comptait 74 adhérents, mais de jour en jour ce chiffre diminue.

Personne n'est « trop jeune » ni « trop vieux » pour s'inscrire à l'association, nos activités sont à la portée de tous :

- 1^{er} jeudi du mois : petit loto
- Les autres jeudis : jeux de société, belote, scrabble, (peut-être avez-vous d'autres idées ?)
- 2 grands lotos à la salle polyvalente (avril et octobre)
- 2 à 3 voyages :
- En 2016 : Fête de la langoustine à Muzillac,
- Lac de Guerlédan après la mise en eau,
- Sentier des daims.
- 3 repas à la salle annexe :
 - Repas de Pâques en avril,
 - Moules frites en septembre
 - Repas de Noël en décembre
 - Galette des rois en janvier lors de l'assemblée générale

Nos projets en 2017 :

- Nous recevons Serge Gautron pour une rétrospective de la vie des habitants de Quilly, le 13 avril : 40^e anniversaire des amis réunis,



Atelier cuisine en juin 2016

- Grands lotos à la salle polyvalente le 5 avril et le 4 octobre.

Les Amis Réunis vous souhaitent pour 2017 une belle et heureuse année, une parfaite santé et si vous voulez passer des bons moments de convivialité venez nous rejoindre ! L'adhésion est toujours de 15 €.

Pour en savoir plus, venez simplement le jeudi à partir de 14h00 à la salle annexe.

APEL - ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE

Les cinq parents qui composent le bureau de l'APEL ont œuvré toute l'année pour améliorer les conditions d'accueil des écoliers de l'école Sainte Thérèse. Les bénéfices de leurs actions ont permis d'offrir une sortie scolaire au Puy du Fou au mois de juin dernier pour le plus grand bonheur des petits et des grands !

La rentrée scolaire de septembre a également été ponctuée par l'acquisition de vidéoprojecteurs et de tablettes tactiles ; l'installation de ces outils numériques vient cohabiter avec l'enseignement traditionnel et permet de diversifier les supports d'apprentissage.

À l'occasion de l'arbre de Noël, La compagnie Marmousse a présenté son spectacle basé sur les émotions sonores, le chant et le théâtre ; puis les enfants ont mis en avant leurs talents de chanteurs avec leur professeur de musique Thiphaine Philippon avant l'arrivée du Père Noël !



Pour l'année 2017, les projets ne manquent pas et l'idée d'un voyage scolaire émerge petit à petit !

AMIS DE PLANTÉ

La fête de septembre

Un moment sympathique qui a réuni de nombreux quillyens et habitants des communes voisines. Le concours de pêche a rencontré un vif succès auprès des pêcheurs. Cette manifestation sera reconduite en 2017. L'attraction de l'après-midi fut l'inénarrable, Joseph Cougnasse qui par ses histoires truculentes a régalié de nombreux visiteurs.

Le projet

Le projet d'aménagement du site de Planté suit son cours. Le montage des dossiers de demande de financement avance bien (Conseil Départemental, Fondation du Patrimoine, Fonds Leader). Les différents partenaires l'accueillent avec un regard positif et encourageant. Certains dossiers qui sont sur le point d'être finalisés devraient apporter des réponses, dans le courant 2017. D'ores et déjà, Madame Marie-Odile Bouillé, notre députée, accorde la somme de 10 000,00 € via les fonds parlementaires. **C'est un projet pour Quilly et ses habitants. S'il est passionnant d'y consacrer du temps et de l'énergie, nous sou-**

haiterions vivement élargir notre équipe, pour qu'il ne soit pas le projet de quelques citoyens et de quelques élus. Alors, l'appel est lancé : venez rejoindre les Amis de Planté - Contact : 06 73 31 46 14

Bénévolat

Tous les bénévoles qui interviennent sur nos fêtes et lotos, les membres l'équipe qui se sont mobilisés pour l'entretien du site sont chaleureusement remerciés.

Tableau

Une artiste plesséenne a fait don d'une de ses œuvres à notre association. Par mesure de protection et de sécurité, ce magnifique tableau est exposé dans la salle de Conseil municipal.

À chacune de nos manifestations, il regagnera la chapelle de Planté.



A.S. DU BRIVET FOOTBALL

Les années passées, notre fonctionnement était trop concentré sur quelques personnes et mal réparti entre les communes. Cette situation n'était pas viable pour l'avenir de notre club.

À la dernière assemblée générale en juin 2016, nous avons sollicité des joueurs et parents de joueurs, ils ont répondu favorablement à nos attentes, voulant participer au fonctionnement de notre association sportive. Nous les remercions.

Membres du bureau : Padioleau S. (Président), Vinet R. (Trésorier), Recoules G. (Secrétaire), Judic S. (Trésorier adjoint), Coste O., Porcher T., Lemarié S., Fauveau L., Rajalu B., Corbé L., Morand B., Phalon G., Sylvestre B., Gébeau R., Orain M., Ravard D., Robion M. et Gattepaille T.

Représentant équipe loisirs : Buron S. et Miault B.

Suite à ce nouveau bureau, nous avons changé notre organisation afin d'alléger le travail du président en mettant en place un comité de gestion avec différentes commissions: son responsable et son équipe. Chaque commission est autonome et les décisions sont prises dans ces instances:

Responsable du comité de gestion : Gérard Y.

Commission Achat : Macé R. et Bonnaud T.

Commission loto : Coste O. et Porcher T.

Commission Jeunes : Fauveau L.

Commission sponsoring : Rajalu B.

Relation Groupement : Rajalu B. et Harvard R.

Commission « avenir club » : Gérard Y.

Relation Mairie : Gérard Y. pour Ste-Anne et Recoules G. pour Quilly.

Nous avons également mis un accent particulier sur l'école foot jeunes en recrutant un nouvel entraîneur qui pour nous est essentiel dans l'avenir du club. Aujourd'hui, deux personnes diplômées assurent l'encadrement des jeunes en plus des bénévoles le mercredi après-midi.



Nous avons accueilli cette année le tournoi cantonal à Sainte-Anne-sur-Brivet. Cette journée s'est passée dans une bonne ambiance et dans la convivialité. Suite aux fusions de club, nous avons invité deux clubs du secteur, Guenrouët et Saint Guillaume que nous remercions pour cette participation.

Nous avons une pensée toute particulière pour Jean Chevalier, décédé dernièrement qui a été président de la JSA.

Notre président et l'ensemble du bureau souhaitent remercier toutes les personnes agissant de près ou de loin à la bonne marche de notre club. Que ce soit vous les parents, les bénévoles, les joueurs, les sponsors ainsi que la municipalité, nous ne pouvons exister sans votre contribution.

Si vous souhaitez rejoindre notre club, inscrire vos enfants (garçons mais filles également) vous pouvez contacter le président : Stéphane Padioleau

E-mail : steph.padioleau@gmail.com

Mobile personnel : 06 71 32 86 68.

Dates à noter dans vos agendas pour 2017 :

- **Lotos** : 4 janvier à Sainte-Anne-sur-Brivet, le 23 août et 30 août 2017 à la Salle Polyvalente de Quilly,
- **Tournoi en salle U13** : 18 février 2017 à la Salle Polyvalente de Sainte-Anne-sur-Brivet,
- **Tournoi U9 et U11** : 22 avril 2017 au Stade Municipal de Sainte-Anne-sur-Brivet,
- **Tournoi de sixte seniors** : 25 mai 2017 au Stade Henri Rousseau de Quilly,
- **Tournoi cantonal** : 28 mai 2017 à Malville,
- **Assemblée générale de l'Association Sportive du Brivet** : mercredi 31 mai 2017.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2017!



LES BOULES DOG'S

L'association « Les Boules Dog's » vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.

Dates à retenir :

- **Début de saison** : samedi 1^{er} avril 2017

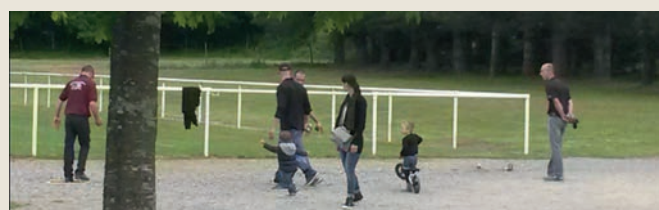
- **Concours de pétanque** : samedi 26 août 2017

Si vous souhaitez, comme nous, venir participer dans la bonne humeur à quelques parties de pétanque le dimanche matin à 9h00, contactez-nous :

- David Ravard : 06 32 57 37 43 ou davidravard@orange.fr

- Ludovic Fauveau : 06 87 45 54 82 ou ludovic.fauveau@orange.fr

<http://dogs.clubeo.com>



BIBLIOTHÈQUE

Au fil des mots : venez en famille !

Notre rendez-vous autour du fil et des aiguilles est devenu mensuel pour des fabrications d'attrape-rêves et d'animaux en tissu, des réalisations de bijoux en papier... sans oublier évidemment notre petite lecture accompagnée de gourmandises !

Alors, notez bien les prochaines dates : les vendredis **13 janvier**, **3 mars** et **12 mai à 20h30**.

À partir de 12 ans, sur inscription à la bibliothèque de Quilly.

Les ateliers décoration ont toujours le même succès

Cette année, pour Noël, ce sont des décorations « grand format » qui ont été réalisées.

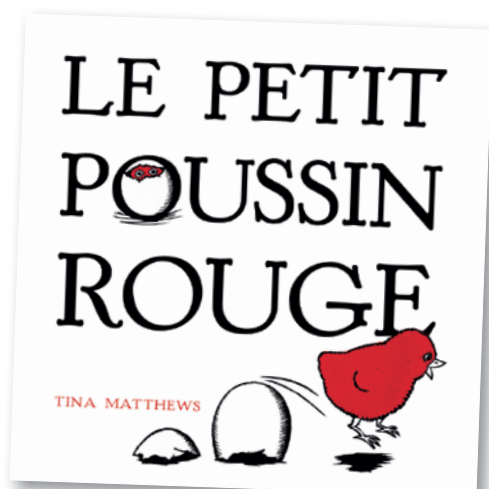
Prochains ateliers pour la décoration de printemps : **22 mars** et **5 avril 2017**.



Les Bébés bouquineurs

Les lectures pour les 0-4 ans continuent. En janvier, nous découvrirons le raconté-tapis fabriqué par les bénévoles de la bibliothèque (et Nolwen) lors des rendez-vous « Au fil des mots ». L'enfant pourra faire évoluer les personnages du conte « Le Petit Poussin Rouge » tout en écoutant l'histoire.

Prochaines dates : **11 janvier**, **1^{er} février**, **8 mars**, **26 avril 2017**.



Croquons l'album

Nous continuerons à vous conter des histoires une fois par trimestre avec au programme des contes d'Amérique du Sud, des livres pop-up et nos coups de cœur : **4 février**, **22 avril** et **20 mai 2017**.

Handiversité

Comme chaque année, la médiathèque Loire et Sillon s'associe avec l'ALJ et les autres acteurs du territoire pour proposer une programmation autour du handicap : mieux comprendre les situations de handicap, rassembler nos différences, partager tout simplement de beaux moments...

Cette année : sélection, conte, jeux...

Du 2 au 17 avril 2017 dans toutes les bibliothèques du réseau.

Portage de livres

La Médiathèque Loire et Sillon réfléchit à organiser du portage pour les habitants de Quilly. Vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer temporairement ou sur du plus long terme, contactez-nous au 02 40 91 88 10 si vous êtes intéressés.



Valises thématiques.

Régulièrement la bibliothèque reçoit des sélections de la bibliothèque départementale. Pour le premier semestre 2017, nous aurons une cinquantaine d'ouvrages de l'auteur illustrateur Emmanuelle Houdart.

Et nous pourrons jouer avec *des animaux pas si logiques que ça!* avec la valise Zoo logique.



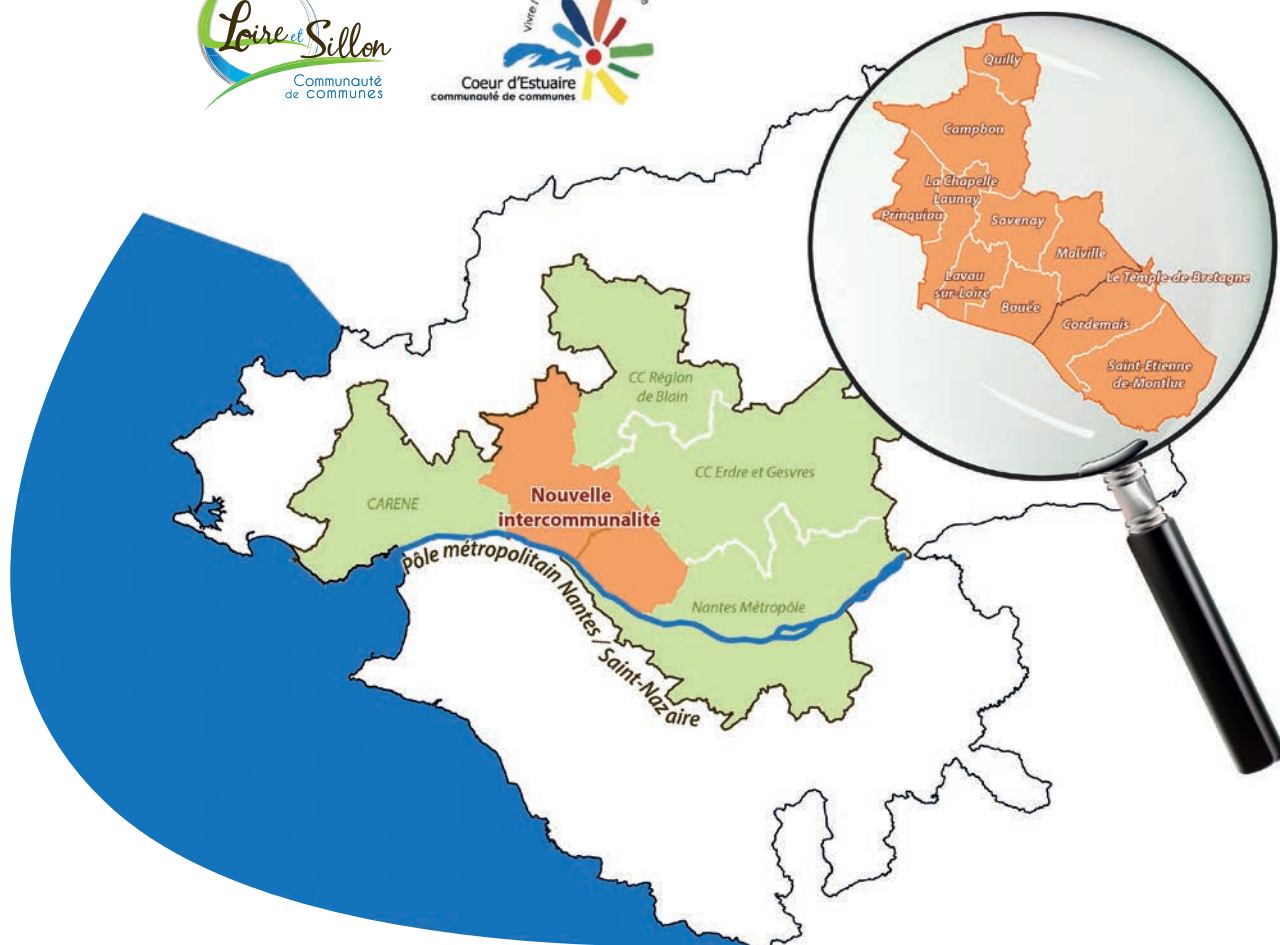
Soirée mexicaine

Samedi 13 mai, venez vivre au rythme du Mexique lors d'une journée festive avec des ateliers culinaires et des jeux l'après-midi suivi d'un apéritif dînatoire musical en soirée.

En partenariat avec les associations quilliennes. Sur inscription. Tout public.



FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES LOIRE ET SILLON ET CŒUR D'ESTUAIRE



Les communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire ne font plus qu'une depuis le 1^{er} janvier 2017 et forment désormais la **Communauté de communes Estuaire et Sillon** dont le siège social se situe à Savenay, 2 boulevard de la Loire. La nouvelle entité comporte 11 communes: Bouée, Campbon, Cordemais, la Chapelle Launay, Lavau sur Loire, le Temple de

Bretagne, Malville, Prinquiau, Quilly, Saint-Etienne-de-Montluc, Savenay. 36 conseillers communautaires ont été élus ces dernières semaines par les conseils municipaux pour représenter leur commune au sein du nouveau conseil communautaire dont l'installation est programmée le 11 janvier prochain.

Répartition des sièges au conseil communautaire

Nombre de conseillers titulaires:

Savenay	8
Saint-Etienne-de-Montluc	7
Campbon	4
Cordemais	3
Prinquiau	3
Malville	3
La Chapelle-Launay	3
Le Temple-de-Bretagne	2
Quilly	1
Bouée	1
Lavau-sur-Loire:	1

Les élus des deux bureaux communautaires ont exprimé leur volonté d'harmoniser à l'échelle du nouveau territoire, l'ensemble des compétences exercées aujourd'hui par l'une ou l'autre des deux communautés de communes (lecture publique, enfance-jeunesse, emploi...). Cette mise à niveau des compétences se fera sur 2017 et 2018 conformément aux délais réglementaires qui s'imposent dans le cadre d'une fusion. Des commissions intercommunales thématiques seront créées et seront ouvertes aux conseillers municipaux.

Infos pratiques

AIDES ALIMENTAIRES CAMPAGNE D'HIVER 2016/2017

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



La Croix-Rouge

Délégation de Savenay • 26, bd des Acacias - 44260 SAVENAY
Tél. 06 89 77 87 66 (Prendre RDV pour le dossier)
Distribution tous les jeudis de 14 h 30 à 16 h 30

Les Restos du cœur

Centre de Savenay • 2, bd des Acacias - 44260 SAVENAY
Tél. 06 64 40 12 67 • ad44.savenay@restosducoeur.org
Distribution le jeudi de 9 h 15 à 11 h 45

Les Restos du cœur

Ferme école • 44 530 SAINT-GILDAS-DES-BOIS
Tél. 02 40 01 50 53 • rdc44.stgildas@free.fr
Distribution le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

Les Restos du cœur

7, allée du Brivet - 44160 PONTCHÂTEAU
Tél. 09 81 24 89 86 • rdc44.ponchateau@free.fr
Distribution le jeudi de 13 h 30 à 16 h 00

CLIC DU PAYS DE PONTCHÂTEAU/ SAINT-GILDAS-DES-BOIS/LOIRE ET SILLON

Le Centre Local d'Information et de Coordination du pays de Pont-château/Saint-Gildas-des-Bois/Loire et Sillon est ouvert depuis 2009 sur la Communauté de Communes de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois et s'est ouvert en janvier 2013 sur la communauté de communes de Loire et Sillon.

Il s'agit d'un service associatif, financé conjointement par le Conseil Général de Loire Atlantique, les communautés de communes et par la CARSAT.

Ce service gratuit est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Le CLIC s'étend sur les 17 communes des deux communautés de communes.

Le CLIC est un service gratuit qui :

- Répond aux besoins des personnes de plus de 60 ans et de leur entourage en leur facilitant l'accès aux droits et aux aides
- Écoute, accueille, informe, conseille, oriente :
Les personnes peuvent exposer leurs inquiétudes, obtenir des informations (aides financières, amélioration de l'habitat, portage de repas, téléassistance...), être aidées pour les inscriptions en établissements...
- Aide à résoudre les situations complexes ou urgentes, les sorties d'hospitalisation...
- Travaille en partenariat avec les professionnels du secteur



Depuis septembre 2016 ses missions évoluent, le CLIC accueille, aussi, les personnes en situation de Handicap

Son rôle sera :

- D'informer sur les droits et les services disponibles.
- Conseiller sur les demandes à effectuer auprès de la MDPH.
- Aider les personnes à remplir leur dossier de demande auprès de la MDPH.
- Suivre et informer les personnes de l'état d'avancement de leur dossier.

Le CLIC vous accueille à l'adresse suivante :

4 Allée Denis Papin (Z.I Le Landas) - 44160 PONT-CHÂTEAU
02 40 42 61 93

Accueil du public sans RDV du lundi au vendredi de 9 heures à midi et sur RDV les après-midi. Visites à domicile du lundi au vendredi sur RDV.

ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE ADULTES 44

Recrutement de familles d'accueil

Nous recherchons des familles d'accueil à temps plein pour accueillir des adultes présentant un handicap psychique stabilisé, ne disposant pas de suffisamment d'autonomie pour vivre seuls. Les familles bénéficient d'un accompagnement de proximité par les équipes médico-psychologiques du service. Elles sont embauchées dans le cadre d'un contrat de travail de droit public avec salaire, indemnisation pour frais, formation continue, congés.

Contacteur :

ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE ADULTES
Forum d'Orvault
36, rue Jules Verne - 44700 ORVAULT
Tél. : 02 40 48 65 28
Fax : 02 40 48 89 19
Email : aft.nantes@ch-blain.fr



MONOXYDE DE CARBONE :

Comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un milliard de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de tête, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : braser, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus :

www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

RENOUVELLEMENT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la validité de certaines cartes nationales d'identité des personnes majeures est passée de 10 à 15 ans sans aucune démarche de la part des usagers.



Cependant, pour faciliter les déplacements à l'étranger (dans les pays acceptant la carte nationale d'identité), le renouvellement de ce titre est désormais vivement conseillé et sera autorisé dès lors que l'utilisateur sera en mesure de justifier son intention de voyager dans l'un de ces pays et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.

La preuve de ce voyage pourra être apportée par les moyens tels que titre de transport, réservation ou devis auprès d'une agence de voyages, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur pour les personnes amenées à voyager à l'étranger.

www.defense.gouv.fr/jdc

PAS DE RÉSEAU? FAITES-LE SAVOIR!

2G/3G/4G

Téléchargez **l'appli Gig@lis** et contribuez à l'amélioration de la couverture mobile de votre commune !

Téléchargement gratuit - tests réalisés en 3mn
Plus d'infos sur gigalis.paysdelaloire.fr

Gig@lis innovation numérique

l'esprit grand ouvert

Région **PAYS DE LA LOIRE**

HerbEnLoire

Recensement des herbiers* des Pays de la Loire

Les herbiers sont les témoins de la biodiversité et de l'activité botanique de la région. L'objectif du projet HerbEnLoire est d'inventorier, diagnostiquer et expertiser ce patrimoine inestimable et souvent oublié afin de le protéger, le valoriser et le rendre plus accessible.

Un tel recensement exhaustif et précis fournira un point de départ pour la recherche historique sur les botanistes de la région et pour une étude scientifique de la répartition des espèces depuis le XIX^e siècle.

*Recensement des herbiers mais aussi de toute forme de collection botanique : champignons, algues, graines, bois...

Vous connaissez une collection ?

Si vous disposez ou avez connaissance d'un herbier, contactez herbenloire@gmail.com
06 73 56 75 12

Pour plus d'informations : <http://herbenloire.univ-angers.fr>

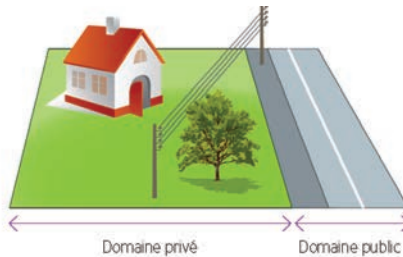
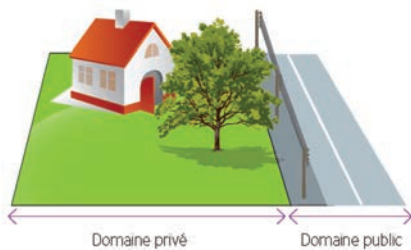
Partenaires :

Financiers :

Qui est responsable de l'élagage ?

En tant que propriétaire ou occupant, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés).

L'élagage est à la charge d'ERDF.



Si l'élagage est de votre responsabilité, 3 possibilités s'offrent à vous :

- Confier mon élagage à une entreprise spécialisée
- Confier mon élagage à Enedis
- Effectuer moi-même l'élagage.

Dans ce dernier cas, il est obligatoire pour votre sécurité d'établir une Demande de Travaux et une Demande d'Intention de Commencement de www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Distances de sécurité minimales après élagage

Attention : Les distances varient suivant le type de lignes

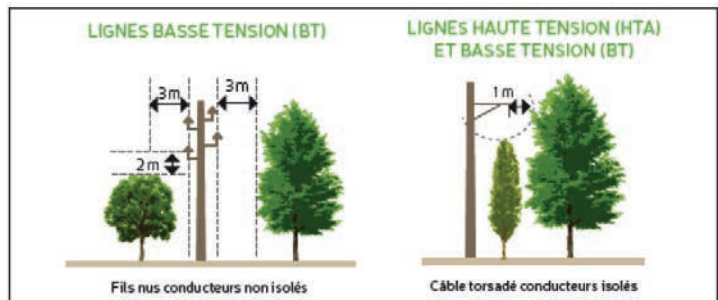
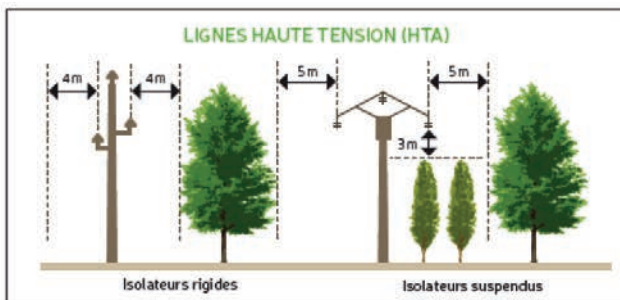
Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (Norme NFC 11-201).

Plus d'électricité ?

Vous constatez une situation dangereuse ? Contactez immédiatement le :

09 726 750

+ N° de votre département



TRANSFORMEZ VOS BRANCHAGES EN PAILLAGE !

Après avoir taillé vos haies et vos arbustes, le volume de branchages obtenu peut être très imposant. **Le broyage est une solution écologique et économique pour les utiliser chez vous.**

Dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique et ses communautés de communes membres (Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois, Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Pays de Blain, Région de Nozay) proposent **un bon de réduction de 50 % sur la location d'un broyeur de branches chez les loueurs conventionnés.**

La réduction est valable jusqu'au 16 septembre 2017, uniquement chez les loueurs conventionnés dans la limite d'une journée par foyer (ou de 2 demi-journées via 2 demandes distinctes) pour les particuliers.

Pour demander ce bon de réduction et mieux connaître les loueurs conventionnés, veuillez remplir le formulaire sur le site : cc-paysdepontchateau.fr

Infos pratiques

Mairie de Quilly

Tél. 02 40 91 83 83 - Fax: 02 40 91 88 06

Mail: mairie.de.quilly@wanadoo.fr

Site internet: www.quilly.fr

Horaires d'ouverture:

Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00, ainsi que le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Bibliothèque intercommunale

Tél. 02 40 91 88 10

Mail: bibliotheque.quilly@cc-loiresillon.fr

Site internet:

www.bibliotheques.cc-loiresillon.fr/

Horaires d'ouverture:

Mardi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.

Mercredi et samedi de 10 h 30 à 12 h 30.

Restaurant scolaire

Secrétariat en mairie

Tél. 02 40 91 83 83

Accueil périscolaire

Tél. 02 40 91 88 08

École publique

Tél. 02 40 91 88 09

École Sainte-Thérèse

Tél. 02 40 88 14 34

Correspondants presse

Ouest-France:

Christophe GAUTIER

Tél. 06 86 41 49 05

Mail: ch.gautier@sfr.fr

Presse-océan:

Edith DUCREUX

Tél. 02 40 88 07 89

Mail: edith.presse@orange.fr

CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique)

4 allée Denis-Papin - 44160 Pontchâteau

Tél. 02 40 42 61 93

Service PMI

(protection maternelle et infantile)

Le 3^e lundi du mois à Campbon sur rendez-vous de 9 h 00 à 12 h 00 et 1 mercredi sur 2.

Modulaire médico-social - Rue de la Roulais

Tél. 02 40 56 91 80

Relais Petite Enfance

Parc de la Soubretière - 44260 Savenay

Tél. 02 40 95 64 48

Centre médico Social

32 rue de Nantes à Savenay

Tél. 02 40 56 91 80

Communauté de communes Estuaire et Sillon

2 bd de la Loire - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 81 03

Collecte des ordures ménagères

Ramassage le mardi matin

CCIS service environnement:

Tél. 02 40 56 82 53

Déchetterie de Campbon et de Savenay

Du 1^{er} novembre au 31 mars:

Lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 17 h 00

Samedi de 9 h 30 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 17 h 00

Du 1^{er} avril au 31 octobre:

Lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h 30 à 12 h 30

et de 13 h 30 à 18 h 00

Savenay est fermée le jeudi et Campbon le mardi

Office du tourisme Loire et Sillon

Tél. 02 28 01 60 16

LILA à la demande

Tél. 02 40 56 88 45

Service Emploi

Communauté de communes Loire et Sillon

2 bd de la Loire - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 80 85

Mission locale et rurale du Sillon

(Pour les jeunes de 16 à 25 ans)

Sur rendez-vous:

2 bd de la Loire - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 81 03

Trésor public

7 rue de Malville - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 90 90

La poste de Campbon

Tél. 02 40 56 59 48

Cure - Presbytère de Campbon

4 place de l'Église

Tél. 02 40 56 55 86

Conciliateur

Mairie de Savenay

Tél. 02 40 58 39 39

2^e et 4^e mardis de 14 h 00 à 17 h 00

CPAM

Tél. 36 46

Caisse d'Allocations Familiales

22 rue de Malville - 44044 Nantes

Tél. 0 810 25 44 10

Permanences:

• Pontchâteau (7 place de l'Église)

le lundi de 9 h 00 à 12 h 00

et de 14 h 00 à 16 h 00.

• Savenay

(complexe polyvalent - rue des Mésanges)

le mardi de 9 h 00 à 12 h 00.

ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)

Permanence le 1^{er} jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

(complexe polyvalent de Savenay).

Permanence juridique: 02 40 66 80 29

Service Conseil Logement

• Saint-Gildas-des-Bois

(Espace Lampridic - rue des Forges):

2^e mercredi de 10 h 00 à 12 h 00.

CARSAT

Tél. 39 60

Permanences sur rendez-vous:

• Savenay (complexe polyvalent):

le 1^{er} jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 16 h 00.

• Pont-Château (1 place du Marché):

tous les mercredis de 9 h 00 à 12 h 00.

MSA

Tél. 02 40 41 39 39

Pont-Château (1 place du Marché):

le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 sans rendez-vous

et à partir de 13 h 30 sur rendez-vous.

Centre médico psychologique

34 rue de Nantes - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 84 90

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

11 av. René Coty - 44600 Saint-Nazaire

Tél. 02 40 66 53 08

Permanences:

• Pont-Château (Centre Médico Social):

le 3^e jeudi de 14 h 00 à 17 h 00.

AIDE À DOMICILE

ADAR

Tél. 02 40 42 86 06

ADMR

Tél. 06 65 90 82 11

ADT

Tél. 02 40 88 29 19

ACCES REAGIS

(Association cantonale pour les chômeurs des environs de Savenay)

1 rue Hoche - 44260 Savenay

Tél. 02 40 56 84 83

APPELS D'URGENCE

POMPIERS: 18

Portable: 112 (numéro d'urgence européen)

GENDARMERIE: 17

SAMU (urgences médicales): 15

SAMU social (sans abris): 115

Allo enfance en danger: 119

Hôtel-Dieu - C.H.U. NANTES

Tél. 02 40 08 33 33

Urgences: Tél. 02 40 08 38 95

Centre hospitalier de Saint-Nazaire

11 bd Georges Charpak

Tél. 02 40 90 60 00

Centre antipoison d'Angers

Tél. 02 41 48 21 21